

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne
Séance du 5 juillet 2022

Délibération n° 2022 – 05/07/2022 – 11

Travaux de la commission de la Vie étudiante du 25 mai 2022

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire rendu en sa séance du 21 juin 2022

| | |
|---|---|
| Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 13 Membres représentés : 9 Total : 22 | Refus de vote : 0 Abstention(s) : 0 Suffrages exprimés : 22 Pour : 22 Contre : 0 |
|---|---|

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve les propositions de labellisation, délabellisation et reconduction de labellisation d'associations.**

Dijon, le 6 juillet 2022

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS

P.J. : Compte rendu de la commission vie étudiante du 25/05/2022

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement



Bureau de la vie étudiante
Maison De l'Etudiant

Commission de la Vie Etudiante du 25/05/2022 Compte-rendu

MEMBRES

Etaient présents : France Herrscher (BVE), Véronique Lahaie, Maxence Roulliat.
Etaient excusés : Karen Fiorentino (avec procuration à M. Roulliat), Guy-Daniel Ligan.

ASSOCIATIONS CONVENTIONNEES ET REPRESENTATIVES

Etait présente : Adexpra (Valentine Leboucher)
Etaient absentes : CEDB, UNEF, BEDAPS, Epi'campus, ASUB section Chalon.

ASSOCIATIONS INVITEES, pour la présentation de leur demande de labellisation ou de leur point d'étape

Présentes, successivement :

- FEBIA (Louis Bichebois-Delhief),
- CMDDD (Camille Chevalier et Dorian le Coeur),
- Owl in one (Théo Corbel),
- MDA (Thomas Leroy)
- L'Adorable (Pierre Vandermassen).

La séance est présidée par Maxence Roulliat, vice-président délégué à la vie, à la démocratie et au bien-être étudiant.

1. Délabellisation

Les L du désert

L'association n'a plus d'activité depuis deux ans et ne souhaite pas reconduire la labellisation « Association des campus » comme l'a indiqué le président par mail au BVE à la suite des relances pour les démarches annuelles et le bilan d'étape.

Délabellisation de l'association Les L du désert :
La commission émet un avis favorable

2. Demandes de labellisation

Adorable (Association Dijonnaise Offrant à un Beau Lot d'Événements) par Pierre Vandermassen, co-président.

L'association a été créée en février 2022, dans le but d'organiser les congrès de l'ANEMF (Association Nationale des Étudiants en Médecine de France) à Dijon.

L'ANEMF tient congrès, assemblées générales et conseils d'administration tous les mois et demi environ, organise des formations et sensibilisations à l'attention des participants, et à chaque fois c'est une association d'étudiants en médecine d'une ville qui l'organise et qui l'accueille. Dijon l'a déjà fait plusieurs fois, dont en avril dernier par l'intermédiaire de la Corpo de Médecine (CEMD).

Le projet est ici de différencier la corpo des étudiants de médecine de Dijon et l'association qui organiserait ces congrès, d'avoir une structure spécifique à l'organisation de ces événements, car celle-ci est conséquente, or la corpo médecine a déjà une activité chargée et les étudiants investis souhaitent accueillir de nouveaux congrès à Dijon.

Par ailleurs, cela permettrait à des personnes qui ne sont pas forcément membres de la CEMD de s'y investir.

La labellisation « Association des campus » permettrait de proposer encore plus de choix, de bénéficier de moyens et de locaux de l'uB, de meilleurs services pour ses projets.

Labellisation de l'association Adorable :

La commission émet un avis favorable

EtuSolidaire

Compte tenu de nouveaux éléments et des garanties apportées, la commission réétudie la demande de labellisation de l'association EtuSolidaire qui lui avait été soumise lors de la séance du 01/02/2022.

Elle émet un avis favorable, fera comme avec toute autre association labellisée un point en particulier lors du bilan d'étape. Il faudra que l'association veille à respecter la charte « Association des campus » et l'articulation avec les autres associations étudiantes de solidarité, Epi'campus et l'Agoraé de la FEBIA.

Labellisation de l'association EtuSolidaire :

La commission émet un avis favorable

Confédération des Masters de Droit de Dijon (CMDD), par Camille Chevalier (étudiant en MPJS, responsable de la CMDD, et Dorian, président de l'association du master Protection et fondamentaux des libertés)

Créée en novembre 2021, elle se donne pour objectif de créer du lien entre les étudiants des différents masters de droit, mais aussi avec le monde professionnel (réseau d'anciens, liste de lieux de stage...), de faire profiter des expertises respectives des uns aux autres, d'organiser des événements (colloques sur les matières transversales aux différents masters de droit, gala, voyage institutionnel, événements festifs...), des actions spécifiques aux étudiants de masters, et de permettre une meilleure représentativité au sein de la composante et de l'uB et ses instances.

Elle a d'ailleurs « l'aval » des responsables des masters de droit.

Les fondateurs ont opté pour un fonctionnement collégial en un système de directoire, pour qu'aucune voix ne prévale sur les autres. Il y a un responsable pour les démarches administratives et l'association fonctionne en un organe unique, en assemblée générale et sans bureau. Les décisions sont prises à l'unanimité. Un membre peut se retirer quand il n'adhère pas à une décision pour ne pas y être lié.

Au sujet des membres : s'il existe une association du master, la/le président.e de l'association siège à la CMDD, sinon, pour les masters qui n'ont pas d'association d'étudiants spécifique, c'est un représentant des étudiants de la formation qui siège.

Seules les associations versent une cotisation de 30 € qui permet de couvrir les frais de fonctionnement : assurance, compte bancaire ; les membres individuels n'ont pas à verser de cotisation

Enfin, l'association envisage de faire des demandes de subvention FSDIE pour le(s) colloque(s) et le gala.

Après cette présentation et quelques échanges, les membres de la commission Vie Etudiante donnent quelques conseils :

- Les statuts de la CMDD prévoient que le représentant soit élu à la majorité absolue. Il serait prudent de prévoir qu'après plusieurs tours infructueux (dont le nombre serait à déterminer), c'est la majorité relative qui tranche, pour éviter une situation inextricable.
- Veiller à bien accomplir les démarches annuelles minimum chaque année.

- Au sujet de la représentativité : se rapprocher ou au moins rencontrer les organisations étudiantes.
- Pour les projets : rencontrer le BVE au sujet de demande de subvention, ou pour tout besoin d'accompagnement ou de conseil qu'il pourrait apporter.
- Participer à la vie associative, aux événements associatifs ou en partenariat avec les associations étudiantes à l'uB.
- Participer aux réunions et formations dispensées par l'uB, à l'attention des associations étudiantes.
- Préparer et assurer la passation en temps voulu, pour éviter la perte du travail accompli, les creux dans la reprise de l'association, d'autant plus que beaucoup d'étudiants de ces masters sont en alternance. Associer et sensibiliser les étudiants qui pourraient s'y engager.
- Attention si certains colloques ou autre projet sont des projets tutorés, évalués dans le cadre de la formation du master, ils ne pourront pas faire l'objet d'une subvention FSDIE.

Labellisation de l'association CMDD

La commission émet un avis favorable

3. Points d'étape

Fédération Etudiante de Bourgogne Inter-associative (FEBIA), par Louis Bichebois-Delhief

Créée le 12/04/2020 et labellisée par la CVE du 23/09/2020, la FEBIA est une fédération d'associations étudiantes avec des associations membres très variées.

Elle a commencé ses activités par des actions d'aide d'urgence alimentaire. Aujourd'hui, elle propose aussi des formations à destination des associations, l'accompagnement dans leurs projets et l'accompagnement des élus étudiants.

L'épicerie solidaire bénéficie à 200 étudiants à ce jour. Pour l'instant, elle se situe dans des locaux du CROUS, au sein de la résidence Buffon et est en partenariat avec la Croix Rouge.

Elle fonctionne avec une dizaine de membres dans le bureau de l'association et quatre personnes et un service civique pour l'épicerie alimentaire. Elle a une perspective de développement et de local plus grand pour cette activité.

Un membre de la commission demande des précisions au sujet de l'articulation entre Epi'campus et l'Agoraé pour l'aide alimentaire aux étudiants. Louis Bichebois-Delhief précise que ce ne sont pas les mêmes publics. Epi'campus fonctionne par don, les bénéficiaires lui sont adressés par les assistants sociaux du CROUS, tandis que l'Agoraé délivre les produits à 10 % de leur coût, pour un public un peu moins précaire. Les étudiants peuvent venir spontanément, l'Agoraé les adresse alors aux assistants sociaux mais leur répond bien en attendant ce rendez-vous au CROUS.

L'association a aussi développé une action de paniers de légumes hebdomadaire à destination des étudiants, à 5 € pour environ 5 kg de denrées en moyenne, dont les produits sont issus du circuit court et durable, fournis par deux producteurs. Pour améliorer cette activité, elle envisage de communiquer plus, de travailler à mieux la faire connaître. Interrogée sur le coût modique des paniers, elle précise que cela est possible grâce aux subventions de l'université, de la ville de Dijon et du département de Côte d'Or.

Elle ne peut pas faire de don de matériel, faute de place pour le stocker.

L'association développe aussi un versant « Innovation sociale » avec par exemple chaque année une semaine du féminisme.

Prochainement aura lieu le prochain congrès (du 02 au 05/06/22), avec un programme de formation le vendredi (gérer la communication d'une association, gérer sa trésorerie, déposer une demande de subvention FSDIE, la CVEC...), un Educathlon le samedi sur l'université de demain, des ateliers et un gala le samedi soir.

Elle organise aussi actuellement des rencontres avec les candidats aux élections législatives pour représenter les jeunes.

Elle signale siéger au sein de différentes institutions et organisations : le mouvement associatif, au CESER et à la FAGE, à la chambre économique sociale et solidaire, GES BFC, Info Jeunes (CRIJ) et BFCI. Elle participe au comité de développement de Dijon métropole.

Elle mène un travail avec la ville de Dijon, la métropole mais aussi des communes territoriales pour l'accompagnement des associations, comme au Creusot.

Pour l'année prochaine, elle projette d'organiser son congrès annuel, avec notamment des formations sur le fonctionnement de l'université, une thématique « santé et affaires sociales », un travail sur la valorisation des élus étudiants etc, qui sera ouvert à tous, pas uniquement aux associations adhérentes.

Elle envisage aussi d'organiser une semaine de l'innovation sociale, d'accroître les actions en matière d'orientation des lycéens et des nouveaux étudiants, en collaboration avec l'uB.

Elle reconduira un voire deux services civique (dont le portage est assuré par la FAGE).

A l'uB, elle aimerait participer aux événements de rentrée, aux salons d'orientation et aux événements de vie associative.

Elle aimerait aussi s'associer aux composantes pour la mise en application des réformes de l'enseignement supérieur comme l'arrêté licence.

Et enfin elle souhaite disposer d'un local associatif à l'uB.

Elle n'a pas de bureau administratif à l'université pour l'instant, mais à la Maison des Associations de la ville de Dijon. Le BVE rappelle qu'effectivement l'association est inscrite sur la liste d'attente à la suite de sa demande. Les mouvements d'associations qui peuvent libérer des locaux (à la MDE notamment) pourraient le permettre.

Il est ensuite précisé à l'association que pour participer aux événements de rentrée (Campus days) il faut contacter sans plus tarder Pascale Auroux, la responsable de leur organisation. En effet, malgré les invitations et relances, l'association n'a pas participé aux réunions et la dernière, qui arrêtait le programme, a eu lieu le 19/05/22.

Par ailleurs, il indique être preneur de toute suggestion d'amélioration, toute remarque, ou difficultés signalées par les associations membres (sur les demandes de subvention, les démarches...) qui pourrait nourrir la réflexion en matière d'amélioration de l'accompagnement des associations. La période est d'autant plus propice que le programme et les projets de l'année prochaine sont en cours d'élaboration.

Enfin Maxence Roulliat conseille au Vice-Président de la FEBIA de ne pas hésiter à être demandeur, à être exigeant envers la gouvernance et à mieux faire connaître la FEBIA.

Confirmation de la labellisation de l'association FEBIA

La commission émet un avis favorable

Association du Magistère MDA, par Thomas Leroy

Créée le 07/10/2019, L'association avait été labellisée par la CVE du 18/11/2020 et compte actuellement 16 membres. Elle a pour but de faire la promotion de la formation du magistère Droit des affaires de l'uB, au sein de l'uB, auprès des étudiants et auprès de professionnels.

Elle travaille aussi à faire du lien entre les étudiants de licence, master 1 et master 2.

Parmi ses réalisations en direction de ses adhérents, elle cite : les sweats de promotion, une sortie et un gala mais aussi, en collaboration avec la direction du magistère, des posts sur linkedIn, relais de décisions de tribunaux (notes juridiques) et enfin la constitution d'un annuaire des stages.

Concernant les projets pour l'année prochaine, elle souhaite organiser un second gala, des interventions de professionnels (qui ont été ralenties par COVID), poursuivre des événements extérieurs et les posts LinkedIn, renouveler l'action des sweats de promotion, et la participation au Magistérium.

L'adhésion qui s'élève actuellement à 20 €/ an sera sans doute baissée à la rentrée.

Les membres de la commission conseillent aux responsables de l'association de se former, de préparer la passation de bureau (documents, formation et informations). Il est mentionné qu'il existe des outils d'archivage et de communication gratuits qui pourraient lui être utiles.

Enfin, il lui est rappelé les possibilités de demandes de subvention et aides pour ses événements (subvention et salle Multiplex pour le gala, demande d'amphi pour les colloques...), et conseillé d'optimiser sa labellisation qui apporte des avantages, et peut permettre de donner plus de champs pour développer les projets.

| |
|---|
| <p><i>Confirmation de la labellisation de l'association du Master BPA :</i> <i>La commission émet un avis favorable</i></p> |
|---|

Association Owl in One par Théo Corbel, président

Créée le 29/02/2022 et labellisée par la CVE du 18/11/2020, l'association a pour objet le développement amateur de jeux vidéo, sans contrainte de résultats mais pour le plaisir de réaliser, d'apprendre et de faire ensemble.

C'est un projet de passionnés qui ne s'adresse pas seulement à des informaticiens mais comprend aussi des étudiants qui font du design, du dessin, de l'écriture de scénario... sans prérequis de connaissances ou de compétences.

Après deux ans d'existence, elle réunit 11 membres.

Elle a plusieurs projets de jeux en développement, a également organisé des quizz à Manga-T sur la culture jeux vidéo, tenu un stand à la Kamo Con, et mis en place une visioconférence avec 1 *game designer* professionnel en 2021, devant une trentaine de personnes.

Elle est en contact avec d'autres associations, comme le PAD, qui réalise le *play test* de ses jeux par exemple.

L'association ne dispose pas de locaux, elle travaille donc à ses projets principalement à distance. Il lui est indiqué la possibilité de réserver des salles de réunion à la MDE.

L'année prochaine, elle souhaite poursuivre les quizz et envisage de demander une subvention au département de Côte d'Or pour organiser plus de conférence avec des professionnels.

Elle souhaite se faire connaître plus largement.

Concernant la promotion de l'association lors des réunions de rentrée, il lui est conseillé de s'adresser aux responsables pédagogiques, responsables d'année et aux associations de filière (BEST, CEMD...) qui connaissent les moments opportuns pour la faire.

Il est aussi important de participer aux événements, comme les Campus days (au sein du village associatif) pour être visible auprès des étudiants, aux réunions et aux formations destinées aux associations, qui permettent de créer un réseau associatif.

Par ailleurs, Radio Dijon Campus lui indique avoir une émission dédiée au gaming dans sa grille. Elle pourrait peut-être relayer les actualités d'Owl in one par exemple. Il ne faut pas hésiter à les lui communiquer.

Il lui est aussi signalé l'association étudiante ADDICT, qui réalise des reportages sur les associations étudiantes ce qui pourrait apporter une visibilité à Owl in one, et d'autres associations, ou étudiants qui pourraient collaborer à la création de ses jeux, comme ceux en master 2 de musicologie dont certains se destinent à être compositeur de musique et bandes son.

Puis, il pourrait aussi être intéressant pour l'association de contacter l'Atheneum, pour des événements, une visibilité, l'accueil de ses sessions de travail ou autre. En effet, le lieu a une appétence pour les jeux vidéo comme le prouve son partenariat avec l'association PAD et ses événements mensuels, et les consoles installées.

Il lui est aussi suggéré de solliciter le FDSIE à l'uB pour la réalisation de ses projets et de suivre des formations (à l'uB, auprès de la MDA, de fédérations comme la FEBIA) et de demander conseil si besoin au BVE et au Vice-président délégué à la vie, à la démocratie et au bien-être étudiant.

Enfin, l'association est félicitée pour avoir réussi à traverser le confinement et la période COVID, en poursuivant ses activités et son existence, pourtant toute jeune.

***Confirmation de la labellisation de l'association Owl in one :
La commission émet un avis favorable***

4. Points d'information du Vice-président délégué à la vie, à la démocratie et au bien-être étudiant

Le format actuel de la CVE est sans doute amené à évoluer. Maxence Roulliat souhaite sa transformation en « Commission de Vie Associative » au vu son objet qui traite exclusivement des associations étudiantes (labellisation, délabellisation, demande de local...) et qu'autre chose, une autre instance soit créée pour la Vie Etudiante, plus large et plus inclusive.

Par ailleurs, il a relevé qu'il n'existe pas de statuts de la CVE, à part la charte ; il lui semble opportun d'établir ces statuts.

Concernant les locaux associatifs de la MDE il signale qu'une réflexion sur les usages et attributions des locaux de vie associative à la MDE est en cours.

Les associations qui disposent actuellement d'un local, celles qui en ont sollicité un et celles qui ont un besoin de stockage ont été contactées pour connaître leurs besoins qui permettra d'avancer cette réflexion, en particulier l'attribution de locaux en fonction des besoins et en prenant en compte des critères précis.

D'ailleurs, il existait un Conseil de la MDE qui réévaluait chaque l'attribution des locaux aux associations.

Parmi d'autres projets engagés conjointement avec le BVE figurent :

- Un cycle de formation à destination des associations qui aurait lieu tout au long de l'année (prévention événements festifs ; prévention VSS, budget, passation...) ;
- Le travail de développement du sentiment d'appartenance à l'uB chez les associations en permettant aux associations d'avoir des goodies uB moins chers, négociés par la Boutique de l'uB qui pourrait développer la fierté des associations d'afficher « uB », et développer le partenariat avec des services de l'uB ;
- Une réflexion en cours sur la possibilité d'aider à la communication des associations (ex : achat d'un kakemono...), par une prise en charge partielle par le FSDIE, en un forfait annuel par exemple ;
- L'achat de matériel qui pourrait être prêté aux associations pour leurs événements et activités (percolateur, grilles d'exposition, vidéoprojecteur portable ou autre) en fonction de l'enveloppe qui pourrait être mobilisée. Les associations ont été sollicitées pour connaître leurs besoins.

Enfin, M. Roulliat indique avoir rencontré la Maison des Associations de la ville de Dijon pour tisser des liens et créer des échanges.

Tous les points étant traités, la séance est levée à 12 h 05.